

**Informations clés pour l'investisseur**

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**KEREN PATRIMOINE – Action C (ISIN : FR0000980427)**  
**Compartiment de la SICAV KEREN gérée par KEREN FINANCE**

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 50% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée.

Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le CAC 40, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de gestion tempérée et discrétionnaire d'un portefeuille investi principalement en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) et pour le complément en actions de sociétés des pays de la zone euro et de l'OCDE en titres vifs ou via des OPC.

Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon.

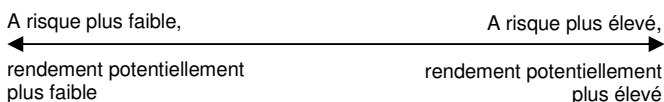
Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude.

Sur la partie d'actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale réalisée par la société de gestion de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash flow, qualité des dirigeants...) et qui privilégie des titres estimés sous-évalués par le marché ou des actions de sociétés en situation spéciale (titres de sociétés sous-évaluées et/ou susceptibles de faire l'objet d'une opération de rachat ou de restructuration). Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'investissement sur l'actif net suivantes :

■ **de 55% à 100% en instruments de taux libellés en euro, ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés, dont :**

- de 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de

- de 0% à 10% en obligations de pays hors zone euro et hors OCDE.

Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 65% et 100%.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 3.

■ **de 0% à 15% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion, à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés.** Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 15%.

■ **de 0% à 35% en actions dont :**

- de 0% à 20% en actions de petite et moyenne capitalisation.

- de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

- de 0% à 10% en actions des pays hors zone euro et hors OCDE

Les limites d'exposition à cette classe d'actifs seront comprises entre 0% et 35%.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif.

Le compartiment peut être investi :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions.

- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, et acquisitions et cessions temporaires de titres.

Il peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux ou d'action, à titre de couverture du risque de change.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée minimum de placement recommandée :** 3 ans.

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

**Conditions de souscription et de rachat :**

Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse.

faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé en catégorie 4 en raison de son exposition discrétionnaire et tempérée entre instruments de taux et actions pouvant induire des variations de la valeur liquidative d'amplitude moyenne sur la durée de placement et dont le profil de risque et de rendement est modéré.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Les titres évalués « spéculatifs »** selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité :** Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

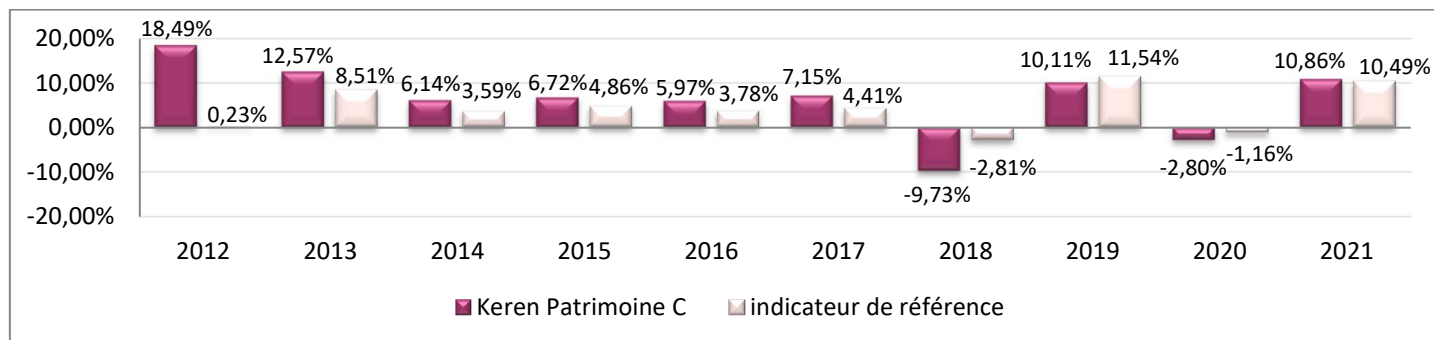
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de l'action de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,02% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	1,00% au 31/12/2021** A compter du 01/01/2022, 10% de la différence entre la performance du compartiment nette de frais de gestion fixes et l'indicateur de référence 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% €STR capitalisé, si la performance du compartiment est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com).

(\*\*) A compter du 01/04/2020, la date de clôture de l'exercice sera modifiée. Elle ne sera plus le 31 mars mais le 31 décembre de chaque année. L'exercice 2020 aura exceptionnellement une durée de 9 mois, du 01/04/2020 au 31/12/2020. La commission de surperformance sera calculée du 01/04/2020 au 31/12/2021.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur EONIA capitalisé tient compte du réinvestissement des intérêts jusqu'à fin 2012.

L'indicateur de référence est l'Eonia capitalisé jusqu'à fin 2012. A partir de 2013, mise en place d'un indicateur composite : 50% Euro MTS 3-5 ans + 35% CAC 40 DR + 15% EONIA capitalisé. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 3-5 ans remplace l'EURO MTS 3-5 ans. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'indice €STR (Euro Short Term Rate) remplace l'EONIA.

**DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT DE LA SICAV :** 01/10/2020

**DEVISE DE LIBELLE :** Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :**

- > Le pourcentage de détention d'OPC passe de 100% max à 10% max en mai 2014
- > Création d'une part I le 28 janvier 2015 – Création d'une part N le 20/12/2017 - Création du compartiment Keren Patrimoine C le 01/10/2020 par fusion/absorption avec le FCP Keren Patrimoine C dans la SICAV KEREN. Les performances passées mentionnées ci-dessus, antérieures au 01/10/2020, correspondent donc à celles du FCP Keren Patrimoine C. La stratégie d'investissement demeure inchangée suite à la fusion/absorption.
- > Fusion/absorption du FCP Flexible Euro Balanced le 20/06/2022.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE COMPARTIMENT :** Le prospectus du compartiment de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement aux actionnaires en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

KEREN FINANCE - 12 bis, place Henri Bergson - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur le site internet [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com).

Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

**SOUSCRIPTEURS NON ELIGIBLES :** Ce compartiment n'est pas autorisé être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine. La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société de gestion.

**FISCALITE :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du compartiment.

**DISCLAIMER :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services S.A, 11 rue du Général-Dufour, CH-1204 Genève. L'agent payeur en Suisse est Banque Cantonale de Genève, Quai de l'Île 17, 1204 Genève. Le Prospectus, les Informations Clés pour l'Investisseurs, les Statuts et le Rapport Semestriel/Annuel sont disponibles gratuitement auprès du représentant. Pour les actions du compartiment offertes à des investisseurs qualifiés en Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant.

**POLITIQUE DE REMUNERATION :** Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com) ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment de la SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/07/2022.